

Le dossier (noir) de l'enseignement dans le second degré Sur une réponse ministérielle

Le 23 novembre dernier, M. le Maire s'adressant au ministre de l'Education Nationale, sollicitait de celui-ci une audience au nom de la municipalité et des parents d'élèves.

Cela, dans le but d'attirer l'attention de M. le Ministre sur la gravité des problèmes de l'enseignement secondaire qui se posent encore dans notre commune.

Le ministère a répondu il y a quelques jours... La demande d'audience n'a pas été retenue.

Que dit la réponse ministérielle ? Elle se résume en peu de mots : Un effort important a été fait pour La Seyne : un CES a été construit, une cité technique a démarré, 1 CES est prévu pour 1973 et 12 classes mobiles ont complété les CES existants.

Implicitement, M. le Ministre s'étonne des revendications de la municipalité.

En conclusion, il renvoie M. le Maire au Préfet de Région qui décide des investissements, des priorités, etc... etc... On ne peut mieux se moquer des élus !

Cette réponse appelle évidemment des commentaires. Disons tout d'abord qu'elle est une fin de non recevoir (au sens propre du terme). Et les parents d'élèves pourront ainsi apprécier l'honnêteté des tenants du Pouvoir qui nous rabattent les oreilles à longueur d'année avec la participation et la concertation.

Parents d'élèves, enseignants, étudiants ! le Pouvoir se moque de vous !

La municipalité n'a pas attendu

La municipalité soucieuse de vos revendications n'a pas attendu la réponse ministérielle pour rencontrer le préfet de région. Elle avait fait des démarches auprès de lui, depuis plusieurs mois. Démarches qui n'apportaient rien de précis car, en fait s'il appartenait au préfet de région de faire des propositions il ne dispose que des crédits accordés par son ministre. Le premier responsable est donc

bien le ministère ce qui signifie que sa réponse au maire de La Seyne est une dérobade.

Municipalité, parents d'élèves, enseignants, étudiants n'accepteront pas d'être traités de cette manière. Si le ministère se décerne un certificat de satisfaction quant à « l'effort important » réalisé sur La Seyne, nous lui rappelons des faits précis.

1) S'il est vrai que le CES Berthe a été construit en 1969-70 et la cité technique amorcée en 1971, il ne faut pas oublier que les premières formalités engagées par la municipalité pour l'acquisition des terrains remontent à 1963, que des années durant la ville a attendu l'arrêté de subvention nécessaire.

Il aura fallu 7 ans d'interventions, de pétitions, d'actions diverses pour obtenir un résultat.

M. le représentant du ministre peut monter sur ses ergots; il ne convaincra personne de la magnificence de sa politique.

2. La deuxième tranche de la cité technique sera-t-elle menée à bonne fin pour la rentrée 72 : Nous n'avons pas à ce jour de solides assurances : Les promesses verbales sont loin de nous suffire... d'autant que les promesses écrites d'un passé récent n'ont pas toujours été respectées. Alors notre inquiétude demeure.

3. La construction d'un autre CES (aux Sablettes et non au centre ville comme nous le souhaitons) est prévue pour 1973... seulement prévue !

Cette vague perspective laisse notre perplexité entière !

4. Le ministère se glorifie de l'installation de 12 préfabriqués construits pour la plupart hors du périmètre de leur CES d'origine.

Nous ne voyons pas du tout où sont les motifs de satisfaction alors que cela pose des problèmes de surveillance insolubles et aux Sablettes particulièrement des problèmes de cohabitation avec l'école primaire.

5. M. le représentant du ministre se rengorge depuis la construction d'un C.E.S. à La Seyne. Il sait bien qu'il en faudrait quatre au moins

pour une population qui approche les 50.000 h.

Car nous ne pouvons appeler CES celui qui fonctionne au 4^{me} étage du lycée Beaussier, dans les conditions que l'on sait. Il serait encore plus indécent d'appeler CES celui qui fonctionne à Curie dans les locaux d'une caserne désaffectée autour desquels ont pullulé des baraques.

6. Enfin pour rappeler M. le Représentant du ministre à un peu plus de modestie, disons que la ville de La Seyne a largement participé aux premières réalisations en faveur du second degré.

Sa participation (non aux décisions ministérielles mais à l'effort financier) se chiffre à des centaines de millions.

Les Seynois ne l'oublieront pas ! En résumé, la lettre du Ministre signée Billecocq nous apporte la plus grande déconvenue.

Aussi la municipalité appelle les parents d'élèves, les enseignants, les étudiants, les laïques à s'unir plus étroitement que jamais pour mener à bonne fin les actions nécessaires en faveur de l'enseignement et du second degré en particulier.

LA MUNICIPALITE (M. AUTRAN)